

REGLEMENT DU JEU CONCOURS ORGANISE PAR LA SOCIETE DIPRA

ARTICLE 1 Organisation :

La société DIPRA, Société Anonyme au capital de 48 000.00, inscrite au Registre du commerce et des Sociétés de NIMES sous le numéro 327 398 178 dont le siège social est à NIMES, 25 rue Charlemagne, organise un jeu concours sans obligation d'achat pendant la période du 8 avril au vendredi 17 mai 2019;

ARTICLE 2 Conditions de participation :

Ce jeu concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine. Ne peuvent participer au jeu le personnel actif ou retraité de la société et toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation et la gestion du présent concours.

ARTICLE 3 Annonce du jeu:

Ce jeu est annoncé par voie de presse et par affichage à l'intérieur du magasin. Ce jeu consiste à remplir un bulletin de participation et de le déposer dans une urne prévue à cet effet à l'intérieur du magasin.

ARTICLE 4 Modalités Règles du jeu:

Les participants doivent obligatoirement utiliser les bulletins de participation mis à leur disposition à l'intérieur du magasin. Il ne sera retenu comme valable d'un seul bulletin gagnant par famille (même nom, même adresse) et par jour.

Seuls les bulletins lisibles et dûment complétés seront pris en compte pour le tirage au sort, le fait pour un participant de ne pas respecter cet article entraînerait la nullité du bulletin déposé. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 Lots remportés :

Le jeu organisé sera constitué de six tirages au sort chaque vendredi après-midi de la période vers 17 heures.

Les lots à remporter sont les suivants:

PREMIER TIRAGE VENDREDI 12 AVRIL 2019

- salon de jardin comprenant; un canapé deux fauteuils une table basse en plastique noir tressé d'une valeur de 180 euros
- une plancha électrique Philips daily collection HD6320 d'une valeur de 63,00 euros
- un bon d'achat d'une valeur de 25,00 euros

DEUXIEME TIRAGE DU 19 AVRIL 2019

- Un caddie de courses d'une valeur de 150 euros d'achat
- un appareil Moulinex extenso aspirette MX444101 d'une valeur de 45,00 euros
- un bon d'achat d'une valeur de 25,00 euros

TROISIEME TIRAGE DU 26 AVRIL 2019

- Une tablette Android Samsung pack Galaxy tab A10.5 noir avec casque JBL d'une valeur de 408,99 euros
- une friteuse Moulinex super uno d'une valeur de 73,65 euros
- un caddie de courses d'une valeur de 150,00 euros

QUATRIEME TIRAGE DU 3 MAI 2019

- un caddie de courses d'une valeur de 150,00 euros
- un sèche-cheveux Calor beauty essentials d'une valeur de 57,23 euros
- un bon d'achat d'une valeur de 25,00 euros

CINQUIEME TIRAGE DU 10 MAI 2019

- un téléviseur LD Samsung UE 43NU7025 d'une valeur de 399,00 euros
- un extracteur à jus FAGOR d'une valeur de 105,00 euros
- un bon d'achat d'une valeur de 25,00 euros

SIXIEME TIRAGE DU 17 MAI 2019:

- un caddie de courses d'une valeur de 150,00 euros
- un appareil Moulinex 12 in 1 multicooker d'une valeur de 95,00 euros
- un bon d'achat d'une valeur de 25,00 euros

Tous ces tirages auront lieu au magasin INTERMARCHE aux date et heures prévus,

Les gagnants seront avisés personnellement par téléphone. Les lots devront être impérativement retirés au magasin dans un délai de quinze jours suivant le dernier des six tirages au sort. Les lots offerts ne pourront pas être échangés contre leur valeur en espèces que ce soit partiellement ou totalement.

ARTICLE 6 :

La société organisatrice se réserve le droit, avant la délivrance des lots d'effectuer toutes les vérifications nécessaires, notamment quant au respect des stipulations du présent règlement. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de tout cas de force majeure qui les contraindrait à reporter ou à avancer la date des tirages au sort, à modifier le prix, la marque ou la nature des lots pour une valeur identique si les circonstances l'exigeaient. De plus les organisateurs ne pourraient être tenus responsables de tout incident pouvant intervenir lors ou à la suite de la remise des lots offerts.

ARTICLE 7 Protection des données à caractère personnel :

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique afin de mémoriser leur participation au jeu et permettre l'attribution des lots avec leur consentement exprès (ci-après désignées « Données Personnelles »).

Le destinataire des Données Personnelles est la société organisatrice. Elles lui sont communiquées pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») n°2016/679 du 27 avril 2016, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions des données nominatives le concernant, et peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : comptabilite.dipra@gmail.com

Les Données Personnelles collectées seront conservées pendant toute la durée du jeu et la remise des lots.

Les Données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation. La société organisatrice s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles et à ne les divulguer qu'aux salariés qui ont besoin d'accéder à ces Données dans le cadre du jeu.

Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations ou les transmettre à des sociétés partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales avec le consentement exprès de la personne concernée. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet. A tout moment, vous pouvez

contacter la société organisatrice pour lui demander l'arrêt d'une telle utilisation de vos données personnelles en écrivant à l'adresse susmentionnée.

Article 8 Dépôt légal :

Le présent règlement est déposé en l'Etude de la SELARL BOUVET & ASSOCIES, Huissiers de Justice Associés, 2 square de la Couronne à NIMES (30000)

Le présent règlement est consultable sur le site internet de l'étude <http://www.huissier-nimes.fr>

Le règlement complet sera également adressé, à titre gratuit par voie postale, à toute personne sur simple demande adressée à l'étude d'Huissiers ci avant dénommée.